

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019**

### **Avis sur le projet de PLUi de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Châteauroux Métropole arrêté le 23 mai 2019.

### **Application du Droit des Sols : avenant n°2 à la convention service commun**

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols qui permet de confier à Châteauroux Métropole l'instruction des demandes d'autorisation et des déclarations relatives aux enseignes et aux publicités.

### **Composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020 : approbation d'un accord local**

Le conseil municipal approuve l'accord cadre proposé qui détermine la composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020.

### **Convention Châteauroux – Frais de scolarité**

Le conseil municipal approuve la passation avec la ville de Châteauroux de la convention triennale relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures.

### **Convention d'occupation du restaurant scolaire par Restauval**

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation avec RESTAUVAL, afin de leur permettre d'utiliser les cuisines du restaurant scolaire pour confectionner des repas supplémentaires.

### **Régularisations foncières**

- A la suite de travaux de mise à jour du plan cadastral, le conseil municipal décide d'intégrer 5 parcelles dans le domaine public.
- Le conseil municipal accepte de régulariser une situation constatée Allée des petites Brandes lors du bornage afin que les limites sur le terrain correspondent à celles du cadastre

### **Décision modificative n°1 : annulation et remplacement**

Le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 qui annule et remplace celle prise lors du précédent conseil.

### **Organisation du temps partiel**

Le conseil municipal a fixé les nouvelles modalités d'application du temps partiel de droit et du temps partiel sur autorisation.

### **Adhésion à l'association ACRDI**

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association des Amis du Centre d'histoire et de mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre.

Le Maire,

Didier BARACHET